

AS Coaching pro

Conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SOMMAIRE

- Article 1.** CHAMP D'APPLICATION
- Article 2.** CARACTERISTIQUES DU SERVICE
- Article 3.** COMMANDES ET OBLIGATIONS
- Article 4.** MODALITES DE RESILIATION
- Article 5.** TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT
- Article 6.** FOURNITURE DES SERVICES
- Article 7.** DROIT DE RETRACTATION
- Article 8.** CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE
- Article 9.** GARANTIES
- Article 10.** PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
- Article 11.** PROPRIETE INTELLECTUELLE
- Article 12.** CAS DE FORCE MAJEURE OU FORTUIT
- Article 13.** INEXECUTION
- Article 14.** CONFIDENTIALITE
- Article 15.** RÉFÉRENCES CLIENT ET COMMUNICATION
- Article 16.** EVOLUTIONS DES CONDITIONS GENERALES
- Article 17.** RESPONSABILITE
- Article 18.** DROIT APPLICABLE ET LANGUE
- Article 19.** DOCUMENTS CONTRACTUELS
- Article 20.** LITIGES
- Article 21.** INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, les termes suivants, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel et dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante :

Le « Vendeur » désigne Anne SEGUIN EI, entreprise individuelle enregistrée sous le numéro 530 429 059 000 47 et situé 7 Square du dragon 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT.

Le « Service » ou « la Prestation » désigne toutes les prestations de services disponibles à la Commande telles que défini à l'article 2 des présentes CGV.

La « Commande » désigne tout achat d'un Service par le Client auprès du Vendeur.

Le « Client » désigne l'acheteur particulier. Est considérée comme particulier « *toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité ou tout personne morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole* »

Les « Conditions Générales de Vente » ou « CGV » désigne les présentes conditions générales de vente, applicables dans le cadre de la relation contractuelle entre le Vendeur et ses Clients

Le « Partenaire » désigne tout partenaire professionnel avec qui le Vendeur entretient une relation d'affaires dans le cadre de la fourniture du Service et vers qui le Client pourrait être renvoyé dans le cadre de la fourniture du Service

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

1.1 Objet. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des Services proposés par le Vendeur aux Clients. Nous proposons plusieurs formules adaptées aux besoins de nos clients. Pour les ateliers thématiques, en groupe de 3 à 5 personnes : nous proposons un tarif à 90 € TTC par personne pour un atelier de 3 heures en présentiel ou en distanciel sur une thématique spécifique auquel peut s'ajouter un atelier de suivi de 2 heures, en distanciel pour un tarif de 30 € TTC par personne. Pour les clients souhaitant un accompagnement personnalisé, un abonnement mensuel de coaching individuel est disponible, sur devis, avec un engagement incluant plusieurs séances d'une durée d'1 heure 30 et dont le nombre et la fréquence seront à définir en fonction des besoins du client et préalablement à la signature du contrat. Ces offres sont soumises à nos conditions générales de vente.

1.2 Accès aux CGV. Les CGV sont accessibles à tout moment sur demande au Vendeur et prévalent, le cas échéant, sur toute autre version, antérieure ou à venir. Les CGV prennent effet à compter de leur date de mise à jour indiquée en tête des présentes, et s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation

1.3 Acceptation des CGV. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du Contrat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire

Avant toute Commande, le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées ce qui implique l'adhésion sans réserve aux CGV. Par cette acceptation, le Client reconnaît que, préalablement à toute Commande, il a bénéficié d'informations et conseils suffisants de la part du Vendeur, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du contenu de la Commande à ses besoins. Les CGV constituent l'intégralité des droits et obligations des parties dans le cadre de leur relation contractuelle.

En passant Commande, le Client déclare être majeur et en capacité de contracter en vertu de la loi de son pays ou déclare représenter, en vertu d'un mandat valable, la personne pour laquelle il souscrit au Service.

1.4. Portée des CGV. Le Client peut demander une copie de la version des CGV applicables à sa Commande à tout moment. Aucune condition spécifique, à l'initiative du Client, ne pourra venir s'ajouter et/ou se substituer aux présentes. Le Vendeur se réserve la possibilité de prévoir des conditions particulières pour ses Services, offres spéciales, garanties spéciales, etc. qui sont fournies au Client avant

la Commande. Le fait pour le Vendeur, à un moment donné et pour quelque motif que ce soit, de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque des obligations contenues dans les présentes, ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir.

ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

2.1. Présentation. Le Vendeur propose à la vente au Client les Services suivantes :

ATELIERS THEMATIQUES COLLECTIFS :

- Nombre de Participants : de 3 à 5 personnes maximum
- Durée : 3 heures par atelier
- Tarif : 90 € TTC par personne

Types d'Ateliers :

- Atelier « Révéler son potentiel et sa confiance en Soi »
- Atelier " Définir son projet de vie pro/perso avec clarté »
- Atelier « Dépasser ses peurs et maîtriser ses émotions »
- Atelier « Soigner ses relations et mieux communiquer »

Lieu et Matériel :

- Les ateliers se déroulent en présentiel sur la ville du Chesnay Rocquencourt (78150) dans des salles équipées de tables, chaises et d'une télévision pour la projection de supports. L'adresse du lieu sera connue des participants avant l'achat.

Réservation :

- La réservation se fait directement via la plateforme Calendly
- Le règlement préalable est requis pour valider l'inscription à l'atelier

COACHING COLLECTIF :

- Nombre de Participants : de 3 à 5 personnes maximum
- Durée : 2 heures
- Tarif : 30 € TTC par personne

Perfectionnement suite aux ateliers thématiques :

- Coaching « Révéler son potentiel et sa confiance en Soi »
- Coaching « Définir son projet de vie pro/perso avec clarté »
- Coaching « Dépasser ses peurs et maîtriser ses émotions »
- Coaching « Soigner ses relations et mieux communiquer »

Lieu et Matériel :

- Les coachings se déroulent en distanciel sur zoom, teams ou skype.
- Les participants recevront le lien pour se connecter après l'achat.

Réservation :

- La réservation se fait directement via la plateforme Calendly
- Le règlement préalable est requis pour valider l'inscription à la séance de coaching

COACHING INDIVIDUEL :

- Appel : Réservation d'un appel découverte via Calendly pour identification des besoins et évaluation de la pertinence de l'accompagnement

Contexte :

Vous êtes en questionnement sur votre évolution de carrière et vous voulez prendre du temps pour réfléchir à une nouvelle orientation professionnelle cohérente avec vos besoins et appropriée à votre projet de vie. Vous souhaitez être accompagné(e) pour préparer vos entretiens d'embauche afin de valoriser vos expériences et savoir exprimer vos attentes.

Objectifs :

- Dresser un bilan holistique de sa vie et de sa carrière
- Mieux se connaître pour définir ses valeurs, ses besoins et ses talents pour renforcer son niveau de confiance et son estime de Soi
- Identifier et dépasser ses peurs qui empêchent de passer à l'action
- Apprendre à bien gérer ses émotions
- Construire son projet avec clarté
- Se préparer aux entretiens d'embauche

Processus d'Accompagnement :

L'accompagnement proposé sera structuré autour des deux axes suivants :

- Aptitudes et Attitude Personnelle :
 - Rédaction et appropriation de son pitch
 - Développement personnel : identification des valeurs et besoins, amélioration de l'estime et de la confiance en soi
 - Compétences en communication : définition de quoi, comment et à qui communiquer au sujet de votre projet
- Mise en Œuvre du Projet :
 - Structuration du projet professionnel
 - Développer de nouveaux contacts et apprendre à bien gérer son réseau et sa communication

Lieu :

- En présentiel ou distanciel via Zoom, Teams ou Skype

Compte rendu du bilan final :

- Disponible en format numérique

Tarif de la séance :

- Tarif : Sur devis
- Durée : Chaque séance dure 1 heure et 30 minutes

Contrat et Paiement :

- Contrat : Engagement contractuel précisant le nombre de séances et le tarif par séance.
- Le règlement doit être effectué au plus tard 48 heures avant chaque séance.

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'être complétée et mises à jour par le Vendeur. Le Vendeur s'engage à délivrer ses Prestations conformément aux présentes Conditions Générales.

Le Client est expressément averti que toute offre de Service est susceptible d'évoluer. Seul le Service décrit lors de la Commande est dû au Client.

2.2. Langue. Le Service est fourni par le Vendeur en langue française.

2.3. Information sur les Services. Les Services régis par les CGV sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée à moins qu'il s'agisse d'un élément substantiel de l'offre en cause.

2.4. Version et mises à jour. Le Service souscrit par le Client est fourni dans sa version à jour à la date d'achat. Les mises à jour ne sont pas incluses dans le prix du Service.

2.5. Entretien téléphonique. Un appel découverte gratuit est proposé selon la Prestation par le Vendeur au Client. Toute fixation d'un rendez-vous oblige le Client à l'honorer. Dans le cas où ce dernier ne se présenterait pas à un rendez-vous fixé, le Vendeur se réserve le droit de ne pas accepter la prise d'un nouveau rendez-vous.

2.6. Services en présentiel. Certaines Prestations sont proposées en présentiel. Le Vendeur interviendra à l'adresse définie lors de sa Commande. Le Vendeur, ainsi que son personnel, le cas échéant, s'engage à se conformer aux règlements, directives et recommandations relatives aux règles d'hygiène et de sécurité, qui lui auront été communiqués au préalable.

ARTICLE 3 – COMMANDES

3.1 Versement en une fois. La Commande n'est considérée comme définitive par le Vendeur qu'après le versement du montant total de la Commande, au comptant au jour de la signature du Contrat.

3.2 Versement en plusieurs fois. Pour les Services proposant le paiement en plusieurs fois, la Commande n'est considérée comme définitive par le Vendeur qu'après le versement du premier règlement du paiement de la Commande, immédiatement après la signature du Contrat. Les autres règlements devront être versés de la manière suivante : la première quinzaine du mois suivant.

Le Client est seul responsable de l'exactitude des informations fournies et garantit le Vendeur contre toute fausse identité. Le Client ne pourra tenir responsable le Vendeur d'un manquement résultant de l'inexactitude ou de la fausseté des informations fournies au moment de la Commande, qui seront utilisées pour délivrer le Service.

En particulier, le Client doit disposer d'une boîte aux lettres électronique d'envoi et de réception fonctionnelle. A défaut, il ne pourra recevoir de confirmation écrite de sa Commande à l'adresse électronique renseignée.

3.3 Obligation de paiement. Toute Commande parvenue au Vendeur est réputée ferme et définitive, entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des CGV dans les conditions prévues, et obligation de paiement de tout Service commandé.

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande n'est plus modifiable, ni annulable, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure.

3.4 Obligations du Vendeur. Le Vendeur s'engage à délivrer les Services de manière professionnelle avec tout le soin requis, et à se conformer aux normes, standards et règles de l'art applicables pour le type de Service effectué. Il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées. Le Vendeur s'engage à livrer un résultat conforme à la destination du Service convenue entre les Parties, en faisant preuve de diligence, suivant les règles de l'art et les normes de sa profession.

Le Vendeur est tenu d'une obligation de conseil, de renseignement et de mise en garde du Client durant toute l'exécution du Contrat. En outre, le Vendeur s'engage à veiller au respect de ses obligations, légales, réglementaires et contractuelles, à l'égard de la clientèle et des tiers.

3.5 Obligation du Client. Le Client s'engage à collaborer avec le Vendeur et notamment en lui communiquant tous les documents et informations utiles et en l'informant en amont de toutes les difficultés susceptibles d'en impacter la bonne exécution, dont il aurait connaissance. À ce titre, le Client devra fournir au Vendeur qui le demande, tout renseignement lui permettant d'avoir, notamment, une bonne connaissance de ses besoins et de l'utilité que le Service présente pour lui.

Le Client s'engage à payer le prix du Service pour un montant et dans les délais prévus par le présent Contrat.

À défaut pour le Client de pouvoir fournir les informations en temps utile et de collaborer avec le Vendeur, ce dernier se réserve le droit d'informer par écrit le Client que les délais et échéances convenus pour la réalisation du Service ne pourront être respectés.

Le Client s'engage à payer le prix du Service pour un montant et dans les délais prévus par le présent Contrat.

Le Client accepte que le lieu d'exécution des différents Services commandés sont fixés librement par le Vendeur et notamment dans ses propres locaux. Également, l'exécution des différentes missions et Services ne sont pas soumises à des horaires fixes et sont laissées au libre arbitre du Vendeur.

ARTICLE 4 MODALITES DE RESILIATION

4.1 Résiliation pour inexécution. La Partie victime de la défaillance pourra, nonobstant l'article 4.3 figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 5 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

4.2 Résiliation pour force majeure. Il est convenu expressément que les Parties peuvent résoudre de plein droit le présent Contrat pour cause de force majeure, sans sommation, ni formalité.

4.3 Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations. En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations visées au présent Contrat, celui-ci pourra être résolu au gré de la partie lésée. Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit, la mise en demeure résultant du seul fait de l'inexécution de l'obligation, sans sommation, ni exécution de formalités.

4.4 Résiliation pour convenance. En cas de résiliation du Contrat à durée déterminée, pour quelque raison que ce soit, le Client est tenu de payer l'intégralité du Service. Si le Client acquitte la somme initiale par versements, il doit acquitter chacun des versements, et ce, malgré la résiliation.

4.5 Dispositions communes aux cas de Résiliation. Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes du présent Contrat, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Les Services échangées entre les Parties depuis la conclusion du Contrat et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 5 – TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Tarifs

ATELIERS COLLECTIFS :

- Tarif : 90 € TTC par personne / par atelier
- Le règlement préalable est requis pour valider l'inscription à l'atelier

COACHINGS COLLECTIFS :

- Tarif : 30 € TTC par séance
- Le règlement doit être effectué au plus tard 48 heures avant chaque séance.

COACHING INDIVIDUEL :

- Tarif : sur devis
- Le règlement doit être effectué au plus tard 48 heures avant chaque séance

Règlement par virement bancaire, celui-ci devra être réalisé sur le compte ci-après :

IBAN : FR76 18206004636510922856164

BIC : AGRIFRPP882

Titulaire du compte : Anne SEGUIN

Les prix sont indiqués en euros et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la Commande. Tout changement du taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des Services. Les prix sont fournis toutes taxes comprises. Il appartient au professionnel de procéder à toute vérification utile et de se conformer à ses obligations fiscales, notamment en matière de TVA, ce dont le Client est seul responsable.

5.2 Conditions de paiement

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Prestations si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur.

Ces prix sont nets, TVA non applicable selon l'article 293-B du code général des impôts.

5.3 Offres spéciales et bons de réduction. Le Vendeur se réserve la possibilité de proposer des offres de lancement limitées dans le temps, des offres promotionnelles ou réductions de prix sur ses Services et de réviser ses offres et tarifs à tout moment, dans les conditions prévues par la loi. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la Commande du Client, qui ne peut se prévaloir d'autres tarifs, antérieurs ou postérieurs à sa Commande. Les bons de réduction peuvent être soumis à des conditions particulières et sont en tout état de cause strictement personnels à leur bénéficiaire et utilisables une seule fois.

5.4. Incident de paiement – Fraude. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre tout traitement de Commande et toute délivrance du Service en cas de refus de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Le Vendeur se réserve notamment le droit de refuser

d'honorer une Commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une Commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Le Vendeur pourra contacter le Client pour lui demander des pièces complémentaires pour exécuter le paiement de la Commande. Le Vendeur peut s'appuyer sur les informations délivrées par le système d'analyse des Commandes. La fourniture des pièces demandées est nécessaire à la confirmation de la Commande par le Vendeur. Afin de lutter contre la fraude à la carte bleue, une vérification visuelle des moyens de paiement peut être réalisée par le Vendeur avant de rendre le Service accessible. En cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le Vendeur, et ce sans préjudice des démarches devant être réalisées par le Client auprès de sa banque.

5.5. Défaut ou retard de paiement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur. En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des Commandes en cours effectuées par le Client.

Les intérêts et pénalités prévus par la loi s'appliquent en cas de défaut ou retard de paiement du Client consommateur ou professionnel.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros, sans préjudice des pénalités de retard. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

5.6. Facturation. Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés ou à chaque étape de réalisation du Service en fonction du Service commandé.

Les factures émises par le Vendeur devront comporter l'ensemble des mentions légalement requises, et : (i) une référence au Contrat et à son objet ; et (ii) le détail des Services facturés ; et (iii) les numéros de TVA intracommunautaire du Client ou son numéro SIRET le cas échéant et du Vendeur si le Client est un professionnel.

5.7 Frais

Sauf stipulation expresse contraire, les prix, frais et rémunérations représentent le montant maximum devant être payé par le Client et comprennent : (i) l'ensemble des frais que le Vendeur doit, le cas échéant, engager en exécution du présent Contrat ; et (ii) toutes les taxes applicables exception faite de la taxe sur la valeur ajoutée lorsque cette dernière est due par le Client et que les prix, frais et rémunérations sont clairement indiqués comme ne comprenant pas la TVA.

En conséquence, le Vendeur ne pourra en aucun cas demander au Client une rémunération supplémentaire au titre de l'exécution du Contrat

ARTICLE 6 – FOURNITURE DES SERVICES

6.1 Généralités. Les Services commandés par le Client seront fournis à compter de la validation définitive de la Commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente complétées par les éventuelles conditions particulières de vente remises au Client conjointement aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

6.2 Refus de commande. Le Vendeur se réserve le droit de refuser une commande et se réserve le droit de refuser un Client. Les critères pouvant le justifier sont....

Non-respect des présentes

Mauvais rapport préexistant entre le Client et le Vendeur

Toute autre situation rendant la collaboration difficile pour le Vendeur

De la même façon, le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute Commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure.

ARTICLE 7 – DROIT DE RETRACTATION

7.1 Délai. Le Client dispose, conformément à la loi, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du Contrat (le lendemain du jour de la souscription du Contrat) pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur et annuler son contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à des fins de remboursement, sauf si l'exécution des Prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation.

7.2 Exercice. Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-dessous, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à 7 Square du dragon 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT ou un mail à l'adresse as.coachingpro78@gmail.com mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Prestations commandées est remboursé.

En cas de rétractation pour un ou plusieurs Prestations, le Vendeur rembourse le prix réglé au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour après réception de la décision rétractation, par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que le Client n'accepte un moyen différent.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de Anne SEGUIN – 7 Square du dragon 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du Contrat portant pour la prestation de service (*) ci-dessous :

Contrat en date du (*) :

Nom du (des) client(s) :

Adresse du (des) client(s) :

Signature du (des) client(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

7.3. Cessation de la Prestation en cas d'exercice. L'exercice du droit de rétractation met fin à l'obligation des Parties soit d'exécuter le Contrat soit de le conclure lorsque le Client a fait une offre. L'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire, sans frais pour le Client autres que ceux prévus par la loi. Le Client est donc informé que le Vendeur cessera immédiatement la Prestation en cas d'exercice du droit de rétractation.

7.4 En cas de consommation de la Prestation avant le délai de rétractation. En cas de consommation par le Client de tout ou partie de la Prestation, ce dernier ne pourra plus exercer son droit de rétractation et ne pourra, ainsi, obtenir, de remboursement de la Prestation.

ARTICLE 8. CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

8.1. Accès au Service. Le Vendeur fournira éventuellement le lien Zoom, Skype ou Team, permettant d'accéder au Service au plus tard dans un délai de 24 heures à compter de la date et de l'heure auxquelles le Client a passé sa Commande, sous réserve de l'acceptation du paiement par sa banque. Il est donc

primordial de fournir une adresse électronique valide. Les conditions d'accès au Service peuvent varier selon les conditions d'exercice du droit de rétractation, conformément aux modalités prévues par les CGV et la loi.

Le Client est invité à contacter le Vendeur par mail à as.coachingpro78@gmail.com s'il n'a pas reçu ou s'il a égaré ses accès afin que ceux-ci soient réinitialisés. La mise à disposition ultérieure dégage le Vendeur de toute responsabilité vis-à-vis du Client qui ne pourra la tenir pour responsable d'une indisponibilité du Service.

8.2. Caractère individuel et personnel des Identifiants. Tout Identifiant de connexion fourni par le Vendeur au Client est strictement personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. Le Client s'engage à ne souscrire au Service qu'à des fins exclusivement personnelles et déclare ne pas revendre, distribuer ou louer à des tiers tout ou partie des Services et notamment le contenu des Services ou tout autre produit reçu dans le cadre de sa Commande. Le Client qui ne respecterait pas cet engagement s'expose à des poursuites. Le Client répondra de toute utilisation non autorisée, frauduleuse ou abusive de ses Identifiants, et informera sans délai le Vendeur de la perte ou du vol de ces derniers. En cas de violation avérée des conditions d'accès au Site ou Service, le Vendeur se réserve le droit de suspendre l'accès au Service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

8.3. Nombre d'accès. Sauf conditions particulières prévoyant des accès plus étendus, la souscription d'un Service par un Client ne comprend des droits d'accès que pour une seule personne, et ce quels que soient le nombre de collaborateurs ou d'établissements du Client.

8.4. Responsabilité contractuelle. Le Vendeur met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès continu et de qualité au Service, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. Notamment, le Vendeur ne peut être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau ou des serveurs ou de tout autre événement échappant à son contrôle raisonnable, qui empêcherait l'accès au Service.

8.5. Utilisation de bonne foi – Sites tiers. Tout espace de contribution et auquel a éventuellement accès le Client dans le cadre d'un Service, doit être utilisé de bonne foi. Le Client s'interdit tout propos diffamatoire, menaçant, haineux, intolérant, obscène, etc. et de toute publication dénigrante de nature à porter atteinte aux droits du Vendeur, des autres participants, des tiers ou contraire à la loi.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès à tout ou partie du Service, des espaces de contribution et groupes ou de limiter les droits d'accès aux espaces de contribution et groupes, unilatéralement et sans notification préalable à tout Client ne respectant pas les CGV, les éventuelles conditions d'utilisation du Site, du Service et/ou de tous sites, plateformes et outils tiers accessibles dans le cadre du Service ou plus généralement, toute obligation légale ou réglementaire.

ARTICLE 9 – GARANTIES

Sauf dans les conditions des garanties légales ou commerciales consenties éventuellement applicables, le Vendeur n'est tenu à aucune obligation de résultat et ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, et ce, y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, relative à la continuité, à la performance au résultat, à la pérennité des Prestations fournies qui sont soumis à un aléa.

Le prix du ou des Prestations ne comprend en aucun cas les frais à engager par le Client dans le cadre de ses activités pour atteindre ses objectifs et tout autre montant de frais.

Les éventuels objectifs, témoignages de réussite ou exemples présentés par le Vendeur sur son Site ou dans le cadre des Prestations supposent la mise en œuvre concrète et effective de l'ensemble techniques et outils éventuellement fournis dans le cadre des Prestations et ne constituent en aucun cas une promesse de gain ou de résultat. Le Vendeur ne peut en aucun cas garantir au Client qu'il obtiendra des résultats similaires et ces références ne sont utilisées qu'à titre d'exemple.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Vendeur respecte la vie privée de ses Clients. Elle s'engage à ce que la collecte et le traitement automatisé de leurs données ayant pour finalité l'amélioration du Service, la fourniture de ces derniers, la prospection commerciale, la gestion des Commandes, des contrats et des litiges soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés dans sa dernière version.

Les données à caractère personnel des Clients ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la poursuite des finalités indiquées. Certaines données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée correspondant aux délais de prescription et forclusion des actions judiciaires ou administratives susceptibles de survenir.

Conformément à la loi Informatique et libertés et au RGPD, le Client ou toute personne concernée par le traitement dispose, selon les conditions du droit applicable, d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité, d'effacement ainsi qu'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée y compris un profilage. Le cas échéant, la personne concernée dispose également du droit de retirer son consentement à tout moment.

Le Client est informé et accepte que le Service peut comporter des dispositifs techniques qui permettent de suivre l'utilisation (compte de l'utilisateur connecté, adresse IP, type d'application utilisées, logs divers de connexion et d'utilisation au compte Utilisateur...) et qui sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon, et/ou pour identifier et/ou prévenir une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Service.

Toute demande d'exercice peut être adressée par mail à l'adresse as.coachingpro78@gmail.com. Toute personne concernée par un traitement dispose d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Vendeur ou ses Partenaires sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la Prestation. Les droits de propriété intellectuelle portent notamment mais pas exclusivement sur tous les contenus, textes, tableaux Excel, images, vidéos, graphismes, logos, icônes, sons, logiciels figurant dans la Prestation ou constituant les outils et les supports délivrés dans le cadre de la Prestation.

L'accès à la Prestation ne confère aucun droit au Client sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à la Prestation, qui restent la propriété exclusive du Vendeur ou de ses Partenaires.

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie de la Prestation sans l'autorisation écrite préalable du Vendeur ou de ses Partenaires.

L'exploitation non préalablement autorisée par le Vendeur ou ses Partenaires, à quelque titre que ce soit, de tout ou partie de la Prestation pourra faire l'objet de toute action appropriée, notamment d'une interruption de l'accès à la Prestation ou d'une action en contrefaçon.

Tous les contenus gratuits ou payants sont rédigés ou créés par le Vendeur qui en a la pleine propriété intellectuelle. Il est donc interdit de les copier ou les plagier sans l'autorisation du Vendeur. L'exploitation non préalablement autorisée par le Vendeur à quelque titre que ce soit, de tout ou partie des Prestations, pourra faire l'objet de toute action appropriée. Le Vendeur pourra ainsi entamer des procédures judiciaires en cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle et en contrefaçon.

En contrepartie du paiement du prix demandé dans le cadre du présent Contrat, les contenus, techniques, savoir-faire et méthodes transmis et, plus généralement, toutes les informations issues de la Prestation

font l'objet d'un droit d'utilisation strictement personnel, non cessible et non exclusif pour la durée de la Prestation sélectionné par le Client et pendant la durée du contrat uniquement.

A ce titre, le Client s'interdit d'utiliser et d'exploiter la Prestation pour le compte d'autres personnes, y compris ses collaborateurs ou son entourage. Il engage sa responsabilité en cas de cession ou de communication non autorisée du contenu de la Prestation ou de partage à quelque titre que ce soit de ses identifiants de connexion. Le Client se porte fort du respect des droits de propriété intellectuelle du Vendeur ou de ses Partenaires par l'ensemble de ses préposés susceptibles d'avoir accès à tous les contenus de la Prestation

Tous les signes distinctifs utilisés par le Vendeur sont protégés par la loi et toute utilisation non autorisée par le Vendeur pourra donner lieu à des poursuites. Le Vendeur se réserve la possibilité de clôturer les accès du Client à la Prestation en cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle, sans préjudice de toutes pénalités et dommages-intérêts.

ARTICLE 12 – CAS DE FORCE MAJEURE OU FORTUIT

L'exécution des obligations du Vendeur aux termes des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Cette suspension peut concerner tout ou partie du Service. Dans ce cas, le Vendeur avisera le Client de la survenance d'un tel évènement dès que possible et de la durée estimée de la suspension. Seul un empêchement définitif pourra donner lieu à restitution. Si l'empêchement définitif est partiel, seule une restitution partielle sera accordée.

Dans les conditions prévues par la loi, les Clients acceptent expressément qu'ils ne pourront invoquer un cas de force majeure pour repousser un paiement (d'une facture par exemple) pour un Service fourni ou en cours de fourniture, ou refuser la livraison d'une Commande passée.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux et sans que cette liste ne soit restrictive : les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au Vendeur, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, les épidémies et pandémies, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne saurait en aucun cas être engagée en raison de difficultés rencontrées par l'Utilisateur ou le Client dans l'accès au Service en raison d'une défaillance technique ou logicielle ou de toute autre cause qui lui est étrangère. Le Client reconnaît être averti des aléas techniques inhérents à Internet et au réseau mobile et des dysfonctionnements qui peuvent en résulter. En conséquence, le Vendeur ne saurait être tenue responsable des éventuelles indisponibilités, ralentissements ou défaillances du réseau Internet ou de solutions informatiques quelconques, sauf en cas de négligence avérée de sa part.

De plus, en cas d'incapacité de travail du ou des intervenant(s) en charge du Service, par suite de maladie, d'accident, motif familial, etc., le Vendeur se réserve le droit de le remplacer sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités quelconques. Le Vendeur avertira le Client dans un délai raisonnable de cette incapacité et dans la mesure du possible de la durée de celle-ci.

ARTICLE 13 - INEXECUTION

En cas de défaut de la part du Client à remplir les obligations résultant de la présente entente et spécialement de payer à échéance les frais applicables aux Services obtenus, les obligations du Vendeur seront suspendues. Les Services pourront reprendre conformément aux termes de la présente entente au moment où le Client aura remédié à son ou ses défauts.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

14.1. Au titre du Contrat, est une « Information Confidentielle » de l'une des Parties toute information appartenant à ladite Partie ou à un tiers, communiquée ou rendue disponible par, ou au nom de, ladite Partie (« Partie Divulgateur ») à l'autre Partie (« Partie Réceptrice »), directement ou indirectement, qu'elle soit ou non formellement identifiée comme étant confidentielle, et notamment, sans que cela ne soit limitatif, les informations à caractère : commercial, économique, technique, financier, industriel, marketing, juridique ; ainsi que le savoir-faire, la méthodologie, les idées, les inventions, les secrets d'affaire ; ainsi que toute information obtenue directement ou indirectement, par la Partie Réceptrice par l'inspection, la révision ou l'analyse des documents qui lui ont été communiqués ou mis à sa disposition. L'Information Confidentielle peut être tangible ou intangible et peut être communiquée oralement, par écrit, par moyen ou sur support électronique, par observation visuelle ou par d'autres moyens et comprend également toutes copies, extraits et résumés.

14.2. N'est pas une « Information Confidentielle » une information pour laquelle la Partie Réceptrice peut démontrer : (i) qu'elle a été rendue publique avant la divulgation par la Partie Divulgateur, sans faute, action, omission ou intervention de la Partie Réceptrice ; ou (ii) qui devient publique ou est mise à la disposition du public après la divulgation de la Partie Réceptrice sans faute de la Partie Réceptrice ; ou (iii) qui étaient déjà dans la possession licite de la Partie Réceptrice sans faute de la Partie Réceptrice ; ou (iv) est obtenue par la Partie Réceptrice d'un tiers qui se trouvait licitement en possession de ladite information et sans violation d'une obligation de confidentialité ; ou (v) qui est développée indépendamment par la Partie Réceptrice, sans utilisation de, ou référence à, l'Information Confidentielle de la Partie Divulgateur, sans violation du présent Contrat.

14.3. La Partie Réceptrice utilisera les Informations Confidentielles uniquement pour les finalités pour lesquelles elles ont été communiquées et s'interdit d'utiliser, divulguer à tout tiers, d'exploiter commercialement, dupliquer, copier, transmettre ou autrement diffuser ou permettre toute action de ce type, à tout moment avant ou après la fin du Contrat, sauf pour les besoins autorisés par ce Contrat. La Partie Réceptrice aura le droit de divulguer l'Information Confidentielle de la Partie Divulgateur : (i) à leurs assureurs et conseils juridiques ; et (ii) dans les hypothèses où la divulgation est une obligation imposée par un tribunal compétent, par une autorité gouvernementale ou régulatrice ou par la loi.

14.4. La Partie Réceptrice s'engage: (i) à traiter les Informations Confidentielles comme strictement confidentielle ; et (ii) à prendre des mesures raisonnables pour le garder secrètes et pour éviter toute divulgation, diffusion ou utilisation non-autorisée des Informations Confidentielles ; et (iii) dans toutes les hypothèses, à prendre les mesures, et traiter les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur, avec le même degré de soin que celles que la Partie Réceptrice utilise pour la protection de sa propre Information Confidentielle ; et (iv) à notifier promptement et par écrit la Partie Divulgateur de toute utilisation non-autorisée, divulgation, perte d'Information Confidentielle de la Partie Divulgateur en violation du présent Contrat ou des procédures exigées au titre de celui-ci, la notification incluant le rappel des mesures prises ou envisagées par la Partie Réceptrice pour remédier à la situation.

Les obligations du présent article sont applicables pendant la durée du Contrat et survivront pour une période de cinq (5) ans après la résiliation ou l'expiration du Contrat.

ARTICLE 15 - RÉFÉRENCES CLIENT ET COMMUNICATION

15.1. Référence-Client. Sauf interdiction expresse du Client, lorsque le Client adresse des écrits, des vidéos et/ou photographies au Vendeur pour donner son avis ou témoigner sur le Service fourni, et le cas échéant, émet des commentaires ou publications concernant le Vendeur, auxquels sont rattachés sont identifiant et sa photo de profil sur les réseaux sociaux, alors le Client autorise le Vendeur à exploiter ces contenus à des fins publicitaires et promotionnelles, à l'occasion d'entretiens avec des tiers, de communications à son personnel, de documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. L'avis que le Client aura donné au Vendeur sur le Service pourra être exploité par le Vendeur dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle.

15.2. Autorisation d'exploitation. Les contenus sont susceptibles d'être protégés par des droits à l'image et/ou des droits d'auteur, et dans ce cas, le Client concède au Vendeur la possibilité de les adapter (sur la forme) et de les reproduire sur tous supports, notamment en les présentant comme référence commerciale et/ou en tant qu'avis. Par exemple, le Vendeur pourra prendre des captures d'écran des publications sur les réseaux sociaux la concernant ou sur le Service dont a bénéficié le Client, et les reproduire en tant qu'avis.

Le Client reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent paragraphe. Ces droits sont concédés pour la durée de vie du Client concerné, augmentée d'une durée de 70 ans, et pour le monde entier. Le Vendeur se réserve la possibilité de soumettre au Client toute autre demande d'autorisation de prise de vue et de cession de droits, pour tous les cas non prévus aux présentes ou à titre ponctuel.

ARTICLE 16 - EVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions des CGV à tout moment et sans préavis afin de les adapter aux évolutions de son exploitation, et des caractéristiques du Service. Les conditions applicables sont celles acceptées par le Client et adressées au Client en cas de vente à distance par tout moyen de communication sur un support durable.

Les modifications des CGV apportées par le Vendeur ne s'appliqueront pas aux Services déjà souscrits, sauf pour les clauses liées à l'évolution technique du Service, dès lors qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité ou des caractéristiques auxquelles le Client non-professionnel ou consommateur a subordonné son engagement.

Le Client peut également être invité à accepter les CGV modifiées et à défaut, les dernières CGV acceptées continuent à s'appliquer jusqu'à ce que le Service soit pleinement exécuté. En cas d'impossibilité pour le Vendeur de continuer à fournir le Service dans les précédentes conditions, le Client dispose de la faculté de demander la résiliation et son remboursement. Dans ce cas, le Vendeur peut retenir un montant correspondant au Service fourni jusqu'à résiliation, dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITE

17.1 Responsabilité des Clients. Le Client est seul responsable des interprétations qu'il fait des informations fournies au titre des Services, des conseils qu'il déduit ou qui lui ont été fournis dans le cadre des Services et des adaptations réalisées pour ses activités propres. L'exploitation des informations se fait sous la seule responsabilité du Client et à ses risques et périls, ce que le Client accepte expressément.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants avant de s'engager et a conscience que tout résultat recherché comporte, par nature, des risques et demande des efforts conséquents. Le Client déclare qu'il a parfaitement conscience que les Services proposés n'ont qu'un caractère informatif n'engagent pas le Vendeur à l'obtention d'un quelconque résultat par le Client sauf garantie commerciale et particulière applicable au Service. Tout Service ne saurait s'assimiler à une prestation médicale, psychologique, juridique ou financière. Il ne permet pas d'obtenir un diplôme reconnu par l'Etat, et il n'a jamais été proposé à ce titre par le Vendeur. Le Client reste parfaitement libre de ses engagements et de se retirer du Service dans les conditions prévues au contrat. Il agit sous sa seule et unique responsabilité.

17.2 Limitation de responsabilité. Quel que soit le type de formule du Service sélectionné par le Client, la responsabilité du Vendeur est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. En aucun cas, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que la perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation du Client professionnel. De la même manière, le Vendeur ne pourra être tenue responsable des dommages directs et indirects causés au matériel de l'Utilisateur, et résultant soit de l'utilisation d'un matériel ne répondant pas aux conditions prévues, soit de l'apparition d'un bug ou d'une incompatibilité.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR EST PLAFONNÉE AU MONTANT DU PRIX PAYÉ HORS TAXES PAR LE CLIENT EN CONTREPARTIE DE LA FOURNITURE DU SERVICE DANS LE CADRE DUQUEL S'INSCRIT LE LITIGE. CE MONTANT S'ENTEND COMME LE MAXIMUM QUE POURRAIT ÊTRE AMENÉ À REGLER LE VENDEUR À TITRE D'INDEMNITÉ (DOMMAGE ET INTÉRÊTS) ET DE PÉNALITÉS, QUELS QUE SOIENT LES CHEFS DE PRÉJUDICES ALLÉGUÉS ET LES FONDEMENTS JURIDIQUES RETENUS À MOINS QUE LA LOI OU LA JURISPRUDENCE NE S'Y OPPOSE.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales qui demeureront en vigueur entre le Vendeur et le Client.

ARTICLE 19 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat et ses éventuelles annexes (devis, conditions particulières...) sont les seuls documents contractuels (ci-après les « Documents Contractuels »).

Les Documents Contractuels expriment l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à leur objet. Ils remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes, contrats et accords préalables entre les Parties relatifs à l'objet du Contrat.

Aucune indication ni aucun document ne pourront être réputés incorporés au présent Contrat et engendrer des obligations au titre de ce Contrat, s'ils n'ont pas fait l'objet d'un avenant agréé et signé par des représentants dûment habilités des deux Parties. Les Parties conviennent qu'aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés à l'une ou l'autre des Parties ne pourra s'intégrer au Contrat. Il en est de même, et sans que cette liste soit exhaustive, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux et de toutes lettres, missives envoyées directement ou indirectement par l'une à l'autre des Parties.

ARTICLE 20 - LITIGES

20.1. Résolution amiable. Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites devront être adressé en priorité au Vendeur pour tenter de trouver une solution amiable.

20.2. Médiation. En cas de difficulté dans l'application du présent contrat, le Client consommateur résidant en Europe a la possibilité, avant toute action en justice, de solliciter le recours d'un médiateur de la consommation identifiable sur le site Internet de la Société Médiation Professionnelle <http://www.mediateur-consommation-smp.fr>, Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. Dans ce contexte, tout consommateur européen peut saisir la plateforme de Règlement en ligne des litiges (RLL) accessible à partir de <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/procedure-acces-mediation/>

20.3. Litige. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE UN CLIENT ET LE VENDEUR PORTANT SUR LE SERVICE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION ET/OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT, IL EST ATTRIBUÉ COMPÉTENCE EXCLUSIVE AUX TRIBUNAUX DANS LE RESSORT DE LA VILLE DU SIÈGE DU VENDEUR NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES PAR VOIE DE RÉFÉRÉ OU REQUÊTE.

ARTICLE 21 – INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Le Client non professionnel reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- ✓ Les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- ✓ Le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- ✓ En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à fournir les Services commandés ;
- ✓ Les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- ✓ Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- ✓ La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige pour le Consommateur non professionnel ;
- ✓ Les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.
- ✓ Les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Services emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.